

COMPTE-RENDU

REUNION BILATERALE: **SNE** / Mme l'IA-DASEN

- Lundi 4 Octobre 2021-

A. Quelle est, à ce jour, la situation dans l'Oise pour le 1^{er} degré ?

- **Nombre d'élèves contaminés** : IA-DASEN 453 sur 140 000 élèves (1^{er} et 2nd degrés confondus)
- **Nombre d'élèves testés** : IA-DASEN 4000 à 5000 élèves par semaine dans le primaire
- **Nombre de collègues enseignants contaminés** : 26 enseignants malades (1^{er} et 2nd degrés) sur 12 000 enseignants
- **Nombre de classes et d'écoles fermées** : 27 classes fermées et 1 école fermée depuis le 30/09
- **Tendance actuelle au niveau de la propagation de l'épidémie** : Le taux d'incidence moyen est de 47/100000, avec des disparités importantes en fonction des bassins (Taux d'incidence beaucoup plus élevé sur le bassin Creillois). La tendance générale est donc à la forte baisse.

B. Certaines communes font face à une multiplication des cas positifs en milieu scolaire et par conséquent à des fermetures quasi complètes d'écoles.

- **SNE** : Quelles mesures sont prises par les services de l'Inspection Académique en relation avec l'ARS et les mairies pour endiguer ces vagues de contamination ?
- IA-DASEN : Au plus fort des contaminations, des réunions hebdomadaires avec les mairies et l'ARS avaient été mises en place ainsi que des temps de coordination avec la préfecture. A ce jour, cette organisation ne se justifie plus. Pour rappel, les contaminations sont avant tout d'origine intra familiales. De plus, ce qui relève du péri-scolaire dépend uniquement de l'ARS. L'important étant le tracing et l'isolement.

C. Protocole sanitaire

Au 4 octobre notre département était au niveau 2 du protocole sanitaire. Depuis, annonce a été faite du passage de notre département au niveau 1 dès le lundi 11 octobre (abandon du port du masque obligatoire pour les élèves du 1^{er} degré).

- **SNE** : Des écoles ont dû réécrire un énième protocole sanitaire, le transmettre à leur IEN et également aux familles avant fin septembre. C'est encore une fois dans l'urgence, que les directeurs d'école se sont vus imposer une lourde charge de travail supplémentaire.
- IA-DASEN : A aucun moment il n'a été demandé la réécriture d'un nouveau protocole sanitaire. Seul le dépôt via un lien sur une plateforme dédiée était exigé. Il y a peut-être eu interprétation de ce qui était demandé.
- **SNE** : A l'instar du règlement départemental type des écoles, le SNE demande qu'une trame générale de protocole à adapter à la particularité de chaque école soit créée par les services de l'IA et mise à disposition des directeurs d'école.
- IA-DASEN : NON, cela ne se justifie pas. Les documents existants et déjà transmis aux écoles sont suffisants (notamment les documents issus de l'inspection académique de la Somme qui peuvent très largement servir de support)

- **SNE** : En cas de taux d'incidence < 50 pendant 5 jours consécutifs, quel sera le délai de passage au niveau 1 du protocole sanitaire pour les écoles ?
- *IA-DASEN* : Le passage au niveau 1 du protocole sanitaire échappe totalement aux décisions de l'Inspection académique tout comme la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire expérimental

D. Reprise de la campagne de tests salivaires :

SNE : Cela demande dans chaque école une organisation rigoureuse. Afin de faciliter la tâche de tous les personnels (infirmières scolaires, ...) et aussi la gestion par les directeurs et les collègues, Il y a nécessité d'informer les équipes très en amont de ces interventions.

- **SNE** : Tous les sites et toutes les dates d'interventions sont-ils d'ores et déjà fixés ? Les écoles ont-elles toutes été informées ?
- *IA-DASEN* : Les écoles sont informées 2 semaines à l'avance. Une vigilance particulière est portée sur certains bassins dont les taux d'incidence restent élevés (Creillois).
- **SNE** : Quelle sera la durée de cette nouvelle campagne ?
- *IA-DASEN* : Pas de date d'arrêt définie par le ministère
- **SNE** : De nouvelles écoles seront-elles concernées ?
- *IA-DASEN* : Priorité aux zones à forte densité d'élèves. Cependant, en fonction de l'évolution locale (nombre de cas en hausse, fermetures de classes ...) des tests pourront être diligentés.

E. Absence de retours des résultats de test aux niveaux des écoles (déjà abordé lors des précédentes audiences)

SNE : Encore à ce jour, les parents d'élèves sont laissés dans l'ignorance et l'utilité de ces tests est de plus en plus remise en question. De plus, la communication individualisée des résultats aux familles est trop souvent défailante (familles qui se tournent donc vers l'école, qui les renvoie vers les labos)

- **SNE** : Afin d'apaiser le climat des écoles, pourquoi un retour succinct des résultats (nombre de tests positifs ou % de tests positifs) n'est-il toujours pas envisagé ?
- *IA-DASEN* : C'est aux laboratoires de faire remonter aux parents et c'est aux parents de signaler les tests positifs aux écoles.

F. Masques

SNE : Masques détériorés, salis, oubliés sont autant de facteurs de stress pour les enfants. Des dons de masques sont faits par des familles dans quelques écoles.

- **SNE** : Est-il encore normal que des coopératives scolaires pourvoient aux masques de remplacement ? Est-on en droit de demander aux parents d'abonder le stock de masques de l'école ?
- *IA-DASEN* : L'école n'a pas vocation à se substituer aux rôles des parents. Il est rappelé qu'il y a des stocks de masques en circonscriptions et qu'il est possible d'y avoir recours si nécessaire. Aucune nouvelle livraison de masques n'a été faite au niveau de l'IA (aucune en prévision à ce jour)

G. Obligation vaccinale PSY-EN : une incohérence

SNE : Les psychologues de l'Éducation nationale sont les seuls personnels de l'école soumis à l'obligation vaccinale. Ils sont par conséquent considérés comme personnel de santé. A aucun moment les spécificités de leurs conditions d'exercice n'ont été prises en compte. L'école n'est pourtant pas un lieu de soins ni un lieu où l'on prodigue des actes médicaux.

- **SNE** : Combien de PSY-EN dans l'Oise ?

- *IA-DASEN* : 68

- **SNE** : Combien ne répondent pas à cette obligation vaccinale ?

- *IA-DASEN* : Le refus de vaccination reste très marginal.

- **SNE** : Quelle procédure en cas de refus de vaccination ?

IA-DASEN : Cette obligation répond à un texte de loi. Il n'y a pas lieu de commenter. Un refus vaccinal sera géré par le rectorat et suivi d'une mise en place d'un dialogue avec le personnel concerné.

Dans l'Oise : 1 psy a été suspendue – 4 autres font l'objet d'une convocation au rectorat

- **SNE** : Certains PSY-EN ont encore le statut de PE et n'ont toujours pas intégré le statut PSY ? Qu'est-il prévu pour ces personnels ?

- *IA-DASEN* : Pour ces personnels peu nombreux, la fonction (psy) prime sur le corps d'appartenance (PE). Ils sont donc soumis à l'obligation vaccinale.

- **SNE** : Une nouvelle psy référente a-t-elle été recrutée en remplacement de Mme Tarahoui ? (Modalités ?)

- *IA-DASEN* : OUI, il s'agit de Mme Nacera Hubert, psychologue de l'éducation nationale – circonscription de St Just en Chaussée ; il y a eu appel à candidature

SNE : La mise en place d'un appel à candidature pour ce poste nous avait été confirmée par l'IA-Dasen lors de notre dernière audience. Cependant, nombre de psychologues (tout comme le SNE) s'étonnent aujourd'hui que cette procédure n'ait pas été portée à leur connaissance par l'IA.

H. Brassage et non remplacement

- **SNE** : Dans le but de faciliter le travail des directeurs et d'améliorer l'acceptabilité des enseignants concernés par l'accueil des enfants à répartir, le SNE demande la mise en place d'un document net, précis détaillant les mesures à mettre en place et les responsabilités de chacun.

- *IA-DASEN* : Le non brassage ou la répartition n'est pas un problème d'autant plus que la situation sanitaire évolue très favorablement. Il s'agit donc d'une fausse problématique. Les problèmes liés aux répartitions d'élèves restent exceptionnels. Tout ce qui relève du péri-scolaire et des cantines relève de l'ARS.

SNE : Les mesures de répartition sont trop souvent impossibles à mettre en œuvre et les modalités fixées par les IEN diffèrent selon les circonscriptions. Que faire des élèves à accueillir ? Couloir ? Dans une autre salle portes ouvertes ? Sous la surveillance d'une ATSEM ? Quid des temps cantine ? Des temps de repos en dortoir ? Retour à la maison ? Tout est générateur de tensions car rien n'est vraiment clair. Le SNE regrette cette nouvelle

absence de réponse qui va encore laisser les collègues sans solution officielle et dans l'incertitude.

Projet d'école :

- **SNE : Quand seront définies les dates pour la réalisation du nouveau projet d'école ?**
- *IA-DASEN : Le calendrier n'a pas encore été communiqué à l'IA par le Rectorat. En effet, Il y aura désormais un cadrage académique dans lequel devront s'inscrire les nouveaux projets d'écoles.*
- **SNE : Pourquoi devoir faire un nouveau projet d'école alors que les 2 dernières années n'ont pas permis de réaliser le précédent ?**
- *IA-DASEN : Il pourra s'agir d'une « réécriture » qui devra cependant prendre en compte les évolutions depuis 2018 (Le plan français / maths, le plan Villani, les valeurs de la République ...) et les indicateurs réactualisés que sont les évaluations CP/CE1. Une attention particulière devra être portée aux fondamentaux.*
- **SNE : Le protocole n'étant pas à ce jour levé, ne sachant pas comment évoluera la crise sanitaire, n'aurait-il pas été plus pertinent d'attendre dans la mesure où de nombreuses actions pourraient ne pas être mises en place (brassage des élèves ...) ?**
- *IA-DASEN : Il faut se projeter vers un retour au fonctionnement normal des écoles, travailler davantage sur l'organisation et la mise en place du projet d'école*

I. Évaluations CE2

- **Le SNE déplore une nouvelle fois l'arrivée tardive de l'information dans les écoles : le vendredi 17/09 après-midi pour une mise en place entre le 20/09 et le 1/10. Le SNE demande une nouvelle fois l'amélioration des délais d'informations. Cela éviterait l'incompréhension, le mal-être professionnel exponentiel, les parents surpris et agacés du manque d'informations venant des écoles.**
- **SNE : Sont-elles obligatoires ?**
- *IA-DASEN : **NON** sauf en éducation prioritaire*
- **SNE : Quid des difficultés d'encodages, des incohérences entre le document enseignant et le document élève, et des taux de réussite qui n'ont pas de sens (des taux de 500% ont été constatés !!!) ?**
- *IA-DASEN : Prise en note des remarques*

J. Élections des représentants des parents d'élèves

- **SNE : Un allègement de la procédure des votes des parents lorsqu'il n'y a qu'une liste est-il prévu ? envisageable ?**
- *IA-DASEN : Le vote par correspondance est déjà une grande avancée. Une nouvelle simplification, un vote en ligne ou via une application n'est pas à l'étude ni à l'ordre du jour.*

K. Collège - PIALS - AESH - MDPH

- **SNE : Les collègues ont-ils obligation de faire le retour concernant les bulletins 6^{ème} aux écoles (Ces informations constituant des indicateurs importants pour le projet d'école.)**
- *IA-DASEN : On ne peut pas parler d'obligation mais cela est souhaitable. Il est important que les équipes du 1^{er} degré puissent avoir accès aux bulletins 6^{ème} mais également aux résultats d'évaluations 6^{ème}.*
- **SNE : Nombre de collègues déplorent le peu d'échanges avec les PIAL. La gestion des AVS semble opaque. Trop souvent des AVS arrivent dans les écoles sans aucun document officiel (Pas d'arrêté ou contrat avec les AESH, accueillis dans les écoles sur leur bonne foi). Comment initier le dialogue avec les PIALS ? Les coordonnatrices doivent-elles se présenter dans les écoles ? Les AESH ont-elles obligation d'informer le directeur de l'école en cas d'absences (ou seulement le responsable du PIAL) ?**
- *IA-DASEN : Une bonne liaison école/collège passe par une bonne communication, il faut s'appuyer sur les coordonnateurs. En cas de dysfonctionnements, il faut savoir être également force de proposition. Il est tout à fait possible de demander la mise en place d'un conseil école / collège avec en ordre du jour le fonctionnement du PIAL. Un rappel sera effectué auprès des chefs d'établissements. Les AESH doivent bien évidemment informer le directeur de l'école en cas d'absence.*
- **SNE : Combien d'AESH dans le département ?**
- *IA-DASEN :1372*
- **SNE : Nombre (ou %) d'élèves en attente d'AESH dans le 1er degré ? Dans le 2nd degré ?**
- *IA-DASEN : 5% des élèves bénéficient d'une aide humaine partielle par rapport à leurs heures notifiées.*
- **SNE : Nombre (ou %) d'élèves dans le 1er degré ayant obtenu à ce jour le temps d'AESH notifié par la MDPH ? Dans le 2nd degré ?**
- *IA-DASEN : pas de réponse*
- **SNE : Les transmissions de dossiers de la MDPH du Val-d'Oise vers le département de l'Oise sont apparues très problématiques et pénalisantes. Il en a été de même pour les recherches de notifications. Que d'énergie et de temps perdus. 1 mois après la rentrée, un élève de CM1 avec troubles du spectre autistique, ayant un dossier MDPH depuis le CP dans son département d'origine + une AVS notifiée, se trouve encore aujourd'hui non-accompagné. Quelle réponse apporter aux parents de cet enfant en souffrance intégrant une nouvelle école dans un nouveau département ?**
- *IA-DASEN : Les situations peuvent être effectivement très compliquées et il faut aller vers une amélioration du fonctionnement. il faut environ 3 mois dans l'Oise pour recruter une AESH. Le département est dans une politique de massification.*
- **SNE : Comment les instances peuvent-elles améliorer la transmission des notifications ?**
- *IA-DASEN : L'application nationale ANESH va être mise en place. Elle est déjà expérimentée dans plusieurs académies, c'est une application de gestion Administrative Numérique des Élevés en Situation de Handicap. Elle permet de calculer l'adéquation des ressources AESH et des besoins d'accompagnement. C'est un algorithme qui détermine le nombre d'heures d'accompagnement affecté aux élèves. Ce sera un gain de temps entre les ressources et l'accompagnement. (pour le SNE cela reste à voir !!!)*

L. GRH et bienveillance :

Décharges des directeurs

- **SNE** : Lors de la mise en place du calendrier glissant des décharges des directeurs : a-t-il été prévu de nommer une unique personne pour effectuer l'intégralité d'une même décharge (notamment en maternelle) ?
- *IA-DASEN* : Dans la mesure du possible ce sera le cas mais ce qui prévaut c'est le remplacement plutôt qu'un même remplaçant.

Brigades déplacées et contractuels

- **SNE** : La veille de la rentrée des brigades ont été déplacés et remplacés par des contractuels. Ils ont été informés à la dernière minute de l'annulation leurs missions pourtant prévues de longue date (certains ont pris connaissance du changement d'affectation, la veille tard le soir). Pourquoi ?
- *IA-DASEN* : il a fallu faire un arbitrage : le choix était : déplaire aux brigadiers ou pénaliser les contractuels, ces derniers ne peuvent pas percevoir l'ISSR. Les contractuels ont donc été affectés sur des postes fixes à l'année préalablement occupés par des brigades. Ces dernières ont reçu de nouvelles missions de remplacement.

- **Pour le SNE, il aurait été bon, là encore, de mieux communiquer et surtout d'anticiper. Encore une fois, c'est la politique des flux tendus. Pour nombre de brigades, les commandes étaient faites, les classes aménagées et préparées, certains ayant investi personnellement pour leur classe. Est-ce trop demandé que d'avoir du respect pour le travail engagé ? Est-ce faire preuve de bienveillance que placer dans l'urgence, des contractuels stressés, mis au pied du mur, dans des classes à double niveau, double cycle, effectifs chargés, avec une méconnaissance de la classe et de l'environnement dans lequel ils vont être amenés à évoluer ? Rien n'est moins sûr. Le recours aux contractuels n'est certainement pas une solution pérenne.**

- **Nombre de contractuels à ce jour ?**

- *IA-DASEN* : 29

- **SNE** : Quel suivi et quel accompagnement sont prévus pour ces personnels ?

- *IA-DASEN* : Ils sont suivis par les équipes de circonscriptions, notamment les CPC. On les engage également à passer le CRPE.

- **SNE** : Instituteurs : Combien d'instituteurs encore en service à ce jour ? Est-ce qu'une attention particulière et bienveillante sera portée sur les conditions de départ à la retraite des instituteurs ? L'intégration à la Hors Classe leur sera-t-elle proposée (comme dans cela s'est fait dans le Pas de Calais) ?

- *IA-DASEN* : Il reste 19 enseignants avec le statut d'instituteur dans l'Oise. Pour les retraits, les services de l'IA seront attentifs à la prise en compte de l'AGS, l'ensemble de la carrière, des promotions. Pour une éventuelle intégration dans le corps des PE, on a tout à gagner à quitter un corps qui s'éteint. Les personnels concernés peuvent s'adresser aux services de l'IA pour effectuer des simulations. Il faut envisager fortement une évolution des conditions de départ à la retraite.

M. Compte Personnel de Formation : CPF

SNE : Une collègue a demandé l'utilisation de ses droits acquis au titre du compte personnel de formation (CPF). Un avis défavorable a été émis par les services de l'IA. S'appuyant sur les textes et la circulaire du 8 avril 2021, le SNE a obtenu une nouvelle étude du dossier de la collègue.